

# Charte d'inclusivité et d'accessibilité – FLAVI

*Version janvier 2026*

**Champ d'application : formations professionnelles FLAVI**

## Préambule

Chez **FLAVI**, nous considérons que l'accès à la formation professionnelle doit être possible pour **toute personne**, quelles que soient ses situations, ses capacités ou les difficultés qu'elle peut rencontrer, qu'elles soient **temporaires ou durables**.

Nous nous engageons à promouvoir un environnement d'apprentissage **bienveillant, inclusif et accessible**, en tenant compte de la diversité des publics formés et des réalités du secteur de l'aide à domicile.

Cette charte s'applique à **l'ensemble des formations dispensées par FLAVI**, qu'elles soient réalisées à distance (FOAD), en présentiel ou en modalité hybride, ainsi qu'aux outils numériques utilisés dans ce cadre.

## 1. Principe d'accessibilité et d'inclusion

FLAVI s'engage à étudier **toute demande d'adaptation au cas par cas**, sans distinction liée à l'existence ou non d'une reconnaissance administrative de handicap.

Sont notamment concernées :

- les personnes en situation de handicap,
- les personnes présentant des troubles DYS, TDA/H,
- les personnes rencontrant des difficultés de compréhension, de lecture, d'expression ou de maîtrise des outils numériques,
- toute personne confrontée à une difficulté temporaire ou durable pouvant impacter son parcours de formation.

## 2. Accessibilité des outils numériques et des contenus

FLAVI met en œuvre des actions concrètes pour faciliter l'accès aux contenus pédagogiques, dans la limite des capacités techniques des plateformes utilisées (**Rise Up** et **Teachizy**).

### À ce titre :

- **Toutes les vidéos de formation sont sous-titrées** ;
- La navigation pédagogique est structurée et progressive ;
- Les supports sont conçus dans un langage clair et accessible.

### Sur demande de l'apprenant, FLAVI peut proposer :

- des **transcriptions écrites** des contenus,
- des **formats alternatifs** (texte brut, audio, PDF adaptés),
- une aide à la prise en main des outils numériques.

Les références aux standards d'accessibilité (RGAA, WCAG) sont prises en compte **dans une logique d'amélioration continue**, sans engagement de conformité technique totale indépendante des plateformes tierces.

## 3. Aménagements raisonnables et accompagnement individualisé

FLAVI propose des **aménagements raisonnables**, étudiés individuellement en fonction des besoins exprimés par l'apprenant et des contraintes pédagogiques de la formation.

Ces aménagements peuvent inclure :

- l'adaptation du **rythme de formation** (délais supplémentaires),
- un **accompagnement pédagogique ou technique** renforcé,
- des **consignes reformulées**, expliquées à l'oral ou par écrit,
- un **temps supplémentaire** lors des évaluations lorsque cela est compatible avec les objectifs de certification.

Les modalités d'évaluation restent identiques pour tous les apprenants :

**Les évaluations alternatives ne sont pas proposées**, afin de garantir l'équité et la validité des acquis évalués.

## 4. Référente handicap et point de contact

Toute demande d'adaptation ou question relative à l'accessibilité peut être adressée à la référente handicap FLAVI :

**Référente handicap** : Lisa Bouys  
**Email** : referenthandicap@flavi.fr

La demande est étudiée de manière confidentielle et fait l'objet d'un échange individualisé avec l'apprenant.

## 5. Confidentialité et respect des données personnelles

Les informations relatives aux besoins spécifiques des apprenants :

- sont collectées uniquement lorsqu'elles sont nécessaires à la mise en place d'un aménagement,
- sont traitées de manière strictement confidentielle,
- sont protégées conformément au **RGPD** et à la **loi Informatique et Libertés**.

FLAVI favorise un climat de confiance et de respect dans l'expression des besoins.

## 6. Sensibilisation et engagement des équipes

Les équipes pédagogiques et administratives de FLAVI sont sensibilisées :

- aux enjeux de l'inclusion et de l'accessibilité,
- à la posture bienveillante et à l'écoute active,
- aux bonnes pratiques d'accompagnement des publics rencontrant des difficultés.

Ces engagements s'inscrivent dans la démarche qualité et d'amélioration continue de l'organisme.

## 7. Évaluation et amélioration continue

FLAVI évalue régulièrement l'efficacité de ses actions en matière d'accessibilité à travers :

- les questionnaires de satisfaction,
- les retours directs des apprenants,
- les bilans qualité internes réalisés dans le cadre de la démarche Qualiopi.

Les retours recueillis permettent d'identifier des axes d'amélioration et d'ajuster les pratiques si nécessaire.

## 8. Engagement de FLAVI

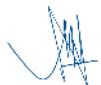
Par cette charte, FLAVI affirme sa volonté :

- de garantir un **accès équitable à la formation**,
- de prendre en compte les besoins spécifiques des apprenants,
- d'agir de manière responsable, réaliste et conforme au cadre réglementaire.

Cette charte est révisée chaque année dans le cadre du **processus d'amélioration continue Qualiopi**.

### Signatures

#### Pour Flavi



Représentant légal : Eva MURINGER

Date : 14/01/2026